

226C0643
FR0011995588-FS0415

7 mai 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VOLTALIA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 mai 2026, la société civile VMO Invest¹ (9 ruelle des Sœurs 59420 Mouvaux) a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 mai 2026, le seuil de 5% du capital de la société VOLTALIA, et détenir 6 575 000 actions VOLTALIA représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 2,94% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VOLTALIA sur le marché.

¹ Contrôlée par M. Michaël Motte.

² Sur la base d'un capital composé de 131 318 716 actions représentant 223 406 008 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.